

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1376/SG/CD la Commission permanente de la Chambre des Députés complétant et modifiant la délibération n° 472/6e L du 24 mai 1968-de la Chambre des Députés portant réglementation d'hygiène et de voirie dans le Territoire français des Afars et des Issas (rendue exécutoire par arrêté n° 73-1376/SG/CD du 11 septembre 1973) .

n° 73-1376/SG/CD la

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

11 septembre 1973

Numéro JO

n° 18 du 25/09/1973

Date du numéro

25 septembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 378/7e L du 1er septembre 1973 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas complétant et modifiant la délibération n° 472/6e L du 24 mai 1968 de la Chambre des Députés portant réglementation d'hygiène et de voirie dans le Territoire français des Afars et des Issas.